

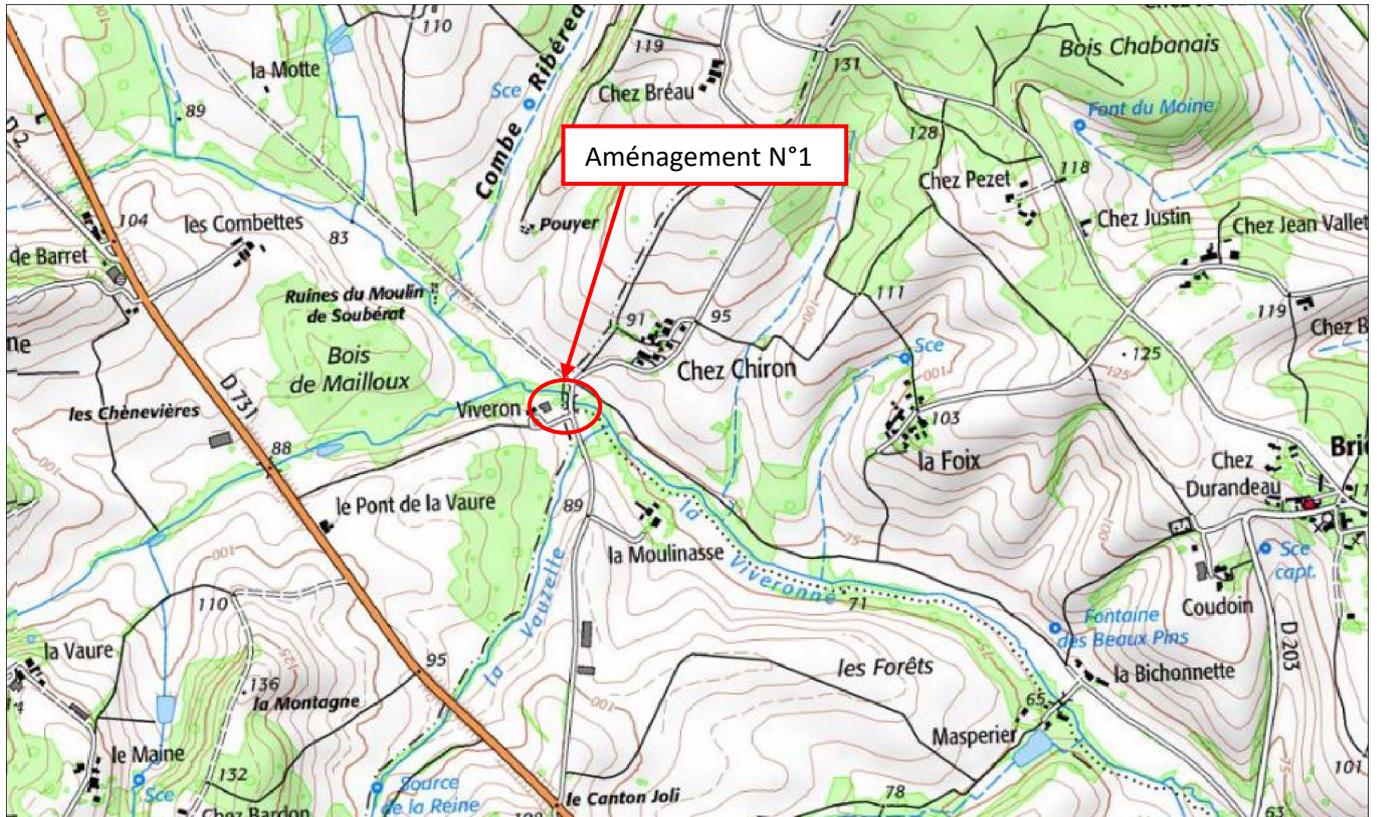
Ruisseau de la Viveronne

Fiche N°1

Maître d'ouvrage : SIAH des bassins Tude et Dronne Aval (16)

Date des travaux : Hiver 2015

Contact pour tout renseignement sur ce projet : Gaël PANNETIER 06.16.52.26.78



	Avant travaux	Après Travaux
Constat	Pont communal. La section des arches est suffisante pour l'écoulement mais avec deux chutes en aval non franchissables.	Suite à un appui administratif et technique de la part du technicien rivière, les communes concernées par l'ouvrage ont profité de l'aménagement de continuité écologique pour remettre en état leur pont. L'ouvrage est aujourd'hui franchissable après rechargement de matériaux.
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	Erosion régressive qui a également provoqué la destruction des fondations du pont et des jambages latéraux en pierre. Hauteur de chute à rattraper : 30 cm Pont non franchissable la majeure partie de l'année.	L'érosion est stoppée et effacée grâce à la rénovation des fondations du pont et des travaux des restaurations de la continuité écologique en aval. Hauteur de chute rattrapée : oui Pont franchissable : oui
Distance depuis la confluence	8900 m	
Objectifs à atteindre	Rendre cet ouvrage franchissable toute l'année à toutes les espèces.	Objectif atteint l'ouvrage est aujourd'hui franchissable.
Travaux à réaliser	Créer des bassins successifs à partir de 5 m en dessous du pont avec une pente < à 2 %. Préservation de fosses dans la mesure des possibilités techniques. Les fondations et les maçonneries vont être restaurées par les communes de Brie sous Chalais et Bardenac.	Plusieurs seuils successifs ont été créés sur un linéaire de 70m en aval de l'ouvrage. Ces seuils sont réalisés en disposant des matériaux sous forme de banquettes. Ce qui permet de préserver des fosses en amont du rechargement. Les fondations et les maçonneries ont bien été reprises par les communes propriétaires du pont.
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux	
Quantité et Coût estimatifs	60 t - galet remblai et blocs	Galet remblais : 40t Bloc 300/600 : 20t
Propriétaire des Parcelles	Basé sur IPR de 2010. Un partenariat de suivi sera proposé à la fédération de la pêche 16 pour 2016 – 2018 Répertoire d'exemples + suivi photo	

Avant Travaux : Aval du pont (vue par l'aval)



Quelques mois Apres Travaux : Aval du pont



Avant Travaux : Chute à l'aval



Quelques mois après Travaux : Aval du pont



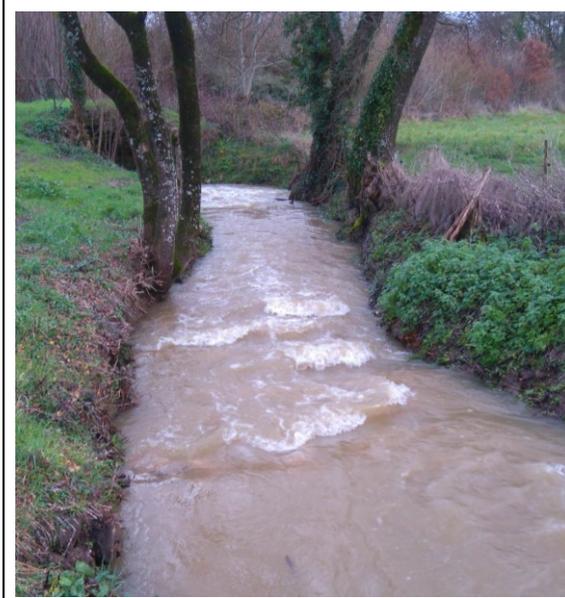
Pendant travaux Automne 2015



Quelques jours après travaux en étiage



Période hivernale Janvier 2016 : En crue



Quelques mois après travaux : Avril 2016 : Aval du pont



Matériaux disposés en aval du pont pour rattraper les pentes et diversifier les écoulements

